



Comité Social Economique

BANQUE POPULAIRE DU NORD

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

DU 20 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DE PROCES VERBAL



**REUNION DU CSE
DU 20 SEPTEMBRE 2024**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 10 juillet 2024
2. Présentation du rapport SECAFI relatif à la politique sociale, conditions de travail et emploi *
3. Consultation sur la politique sociale, conditions de travail et emploi *
4. Information trimestrielle sur la situation économique et financière au 30/06/2024 *
5. Information trimestrielle sur la situation commerciale au 30/06/2024 *
6. Information sur les résultats CA POP *
7. Désignation d'un administrateur représentant des salariés au Conseil d'Administration (en remplacement de Mr Jean Eric QUENETTE) *
8. Information sur l'accord égalité professionnelle Branche BP
9. Information sur le déploiement de MAIA*
10. Point sur l'acquisition de CP lors d'arrêt de travail

Points relatifs à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

11. Information sur le suivi des travaux et de la sécurité
12. Information sur le suivi des indicateurs CSSCT
13. Information sur le suivi des accidents du travail et accidents de trajet et déclarations de maladies professionnelles
14. Information relative à la mobilité douce
15. Réclamations individuelles et collectives, relatives à l'application des dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles.
16. Points divers

Nicolas POUGHON
Président du Comité Social et Economique



PO
Nicolas Poughon

Franck DUMONT
Secrétaire du Comité Social et Economique



7. DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES SALARIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN REMPLACEMENT DE MR JEAN ERIC QUENETTE)

Monsieur DUMONT rappelle le nombre de votants et Madame PATIN précise que Monsieur DUBOIS Jean-Philippe va nous faire une présentation.

Les votants sont les suivants :

Mesdames HADOUJ, DUCHILLIER, SKORUS, LEFRANC, VANDAMME, ALLAG, RANAIVO.

Messieurs DUMONT, CAPELLE, GHESTEM.

Monsieur DUBOIS présente les règles de désignation pour le mandat administrateur représentant des salariés à la banque. Pour rappel, il y a deux représentants des salariés et il faut respecter la parité homme/femme. Le mandat n'est pas compatible avec d'autres mandats représentatifs du personnel. En termes de désignation, il y a 3 modes de désignations prévues par la loi. Au sein de la BPN c'est le mode de désignation par le CSE qui a été retenu dans les statuts de la Banque.

Concernant les agréments et lorsque l'administrateur des salariés est désigné, il doit avoir un agrément de la CPR et obtenir une absence d'opposition de la Banque Centrale Européenne. Il se fait sur un document réglementaire Fip and Proper et ce document doit être envoyé dans les 15 jours après la date de désignation de l'administrateur. Pour que le dossier soit agréé par l'ACPR, à ce titre, l'administrateur salarié comme l'administrateur tiers doivent pouvoir bénéficier de l'honorabilité des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaire, afin de pouvoir exercer pleinement leurs mandats. Ce mandat est pour une durée de 6 ans comme pour les administrateurs tiers.

En termes de temps consacré au mandat, l'administrateur salarié doit pouvoir bénéficier du temps nécessaire pour la préparation des réunions au conseil d'administration. Il dispose donc de 15 heures. Il y aura aussi des formations à suivre. Les normes européennes représentent un temps de formation qui ne peut être inférieur à 20 heures. Il ne faut pas oublier que dans la loi PACT, c'est 40 heures depuis 2019. La loi PACT article 225-23 du code de commerce.

A ce jour nous avons deux administrateurs salariés qui sont Monsieur Jean-Eric QUENETTE dont le mandat arrive à échéance le 25 septembre 2024 le lendemain du conseil d'administration. Nous avons aussi Madame COULON Emilienne qui a repris le mandat de Madame CREPY Constance dont l'échéance du mandat arrive le 22 novembre 2026.

Aujourd'hui le CSE doit se positionner, soit pour renouveler le mandat de Monsieur Jean-Eric QUENETTE ou soit pour nommer un nouvel administrateur représentant des salariés homme afin de respecter la parité.

En cas de nomination d'un nouvel administrateur par le CSE, il faut que le CSE s'assure de l'exigence d'honorabilité, de disponibilité, de compétences et de connaissances nécessaires à l'exercice du mandat de fonction administrateur des salariés.

Il y aura un premier cycle formation qui sera mis en place par la fédération des Banques Populaires. Ce sera une formation de 6 mois afin d'avoir les premières connaissances en termes de gestion d'Audit bancaire et de gestion des risques.

Le CSE informe le jour de la nomination et de son choix, les équipes de la gouvernance afin d'en informer l'ACPR.

Pour information, il n'y a pas eu de nouveauté lors de la présentation lorsqu'il a fallu remplacer le mandat de Madame CREPY Constance. Cependant nous avons souhaité vous faire un rappel des grandes orientations.

Monsieur DUMONT, comme cela été expliqué et comme nous l'avons fait depuis de nombreuses années, nous nommons les représentants des salariés au CA, nous avons milité, avant l'heure, afin d'avoir une administratrice représentante des salariés car nous avions un peu de retard sur le sujet.

Aujourd'hui le travail a été fait par le CSE et nous avons rencontré les candidats potentiels pour remplacer Mr Jean-Eric QUENETTE puisque c'est ce qui se profile comme option.

J'ai eu une candidature officielle à ce jour et réglementaire, celle de Monsieur David DELBERGUE.

Monsieur DUMONT propose de se prononcer sur cette seule et unique candidature.

Monsieur David DELBERGUE, s'il est nommé auprès des membres du CSE, rejoindra Madame COULON Emilienne qui fait son travail de manière très corporate et dans l'intérêt de l'entreprise et des salariés.

Le rôle des représentants des salariés est d'intervenir en CA afin de défendre les intérêts des salariés afin de garantir le développement et la pérennité de l'entreprise

Les votants ont été rappelés

Le vote à l'humanité : 10 voix pour.

Monsieur DUMONT précise qu'il transmettra un extrait du PV à destination des instances réglementaires.

**COMITE SOCIAL ECONOMIQUE
BANQUE POPULAIRE DU NORD**
847 avenue de la République
59700 MARCQ EN BAROEUL
Tél. : 03 28 45 64 57
cse.bpn@nord.banquepopulaire.fr

Le secrétaire du CSE

Franck DUMONT

le 29 avril 2025.